



La Chaux *info*

Editeur responsable: La Municipalité

N° 35 - mai 2014

Le Billet du Syndic

A la suite de l'acceptation du préavis pour l'étude de la fusion par le Conseil Général, il me semble important de vous apporter les différents points suivants, afin que la démarche soit vue sous le bon angle et comprise de tous.

L'actuel projet de fusion est avant toutes choses, un projet de société appartenant à la seule décision de la population. Je me réjouis de savoir que la Commission mise sur pied est constituée à la fois de citoyens actuellement pour et contre ce projet. Seul un débat de fond ouvert et impartial permettra d'aboutir à une décision saine et franche, issue de notre tradition démocratique.

Mais il sera essentiel pour les commissaires et pour toutes celles et ceux qui participeront à cette décision, de ne pas tomber dans la confrontation. Après le Conseil, j'ai été apostrophé par un conseiller qui m'a dit : « Tu as gagné une bataille, mais pas la guerre ». Certes, il s'agissait d'une métaphore, mais je profite de rebondir dessus pour vous rappeler que nous ne menons pas un combat, mais bien une réflexion sur la possibilité pour notre communauté d'adhérer ou non à cette fusion, d'envisager l'avenir de notre commune et de ses voisines. Nombre de drapeaux de sociétés - que ce soit d'agriculture ou de Jeunesses par exemple - ont pour devise : Ensemble plus forts ! Cette maxime est-elle toujours d'actualité ou au contraire révolue ?

Aujourd'hui, sur le principe tout au moins, la Municipalité ne devrait plus faire partie des discussions et se contenter de mener l'étude de son côté, la Commission et la population se chargeant du débat.

Mais dans tous les cas, et surtout si le côté émotionnel n'enflamme pas les consciences et les discussions, le bénéfice de cette étude sera intéressant et ne pourra déboucher que sur une cohésion renforcée de la population. Car le résultat final sera bel et bien une décision du peuple, seul souverain !

Révision du PGA et du PPA Hameau

A la demande du Conseil, deux matinées d'information publique seront mises sur pied, afin de donner des explications et éclaircir certains points pouvant se révéler peu compréhensibles.

Dans un premier temps, il avait été prévu de profiter de la journée Grillades de La Chaux 2000, mais des retards de la part du géomètre et certaines indécisions des services de l'Etat nous obligent à reporter cette matinée pour laquelle nous vous communiquerons la date dès que possible.



**LA CHAUX
2000**

le samedi 10 mai, de 11h30 à 18h30 aux Pâquis, journée grillades offerte.

Une occasion de rencontre conviviale à ne pas manquer !



Jumelage : Une histoire qui dure et qui a besoin de vous pour innover !

Nous recherchons des personnes disponibles pour renforcer le groupe actuel. N'hésitez plus, annoncez-vous au bureau communal au 021 861 11 01. Nous nous tenons à votre disposition pour tous renseignements que vous souhaiteriez.

Sentier gourmand : pour l'organisation de ce sentier gourmand qui se déroule tous les deux ans, le groupe actuel est à la recherche de personnes intéressées par ce sujet goût... Merci de contacter M. Claude Dizerens au 079 523 54 01 qui vous donnera tous les renseignements nécessaires !

Transports publics : pour information, voici les bus reliant La Chaux :

10.750 Cossonay-Gare-L'Isle

Lundi-vendredi sauf fêtes générales et le 22 sep



Lausanne 202		632	732	832	1132	1232	1332	1632	1732	1832	1932
Cossonay	o	644	744	844	1144	1244	1344	1644	1744	1844	1944
Yverdon-les-Bains		634	734	834	1134	1234	1334	1634	1734	1834	1934
Cossonay	o	650	750	850	1150	1250	1350	1650	1750	1850	1950
Cossonay-Gare (bus)		7503	7509	7511	7515	7517	7519	7523	7525	7527	7529
Cossonay-Ville, centre		652	752	852	1152	1252	1352	1652	1752	1852	1952
La Chaux (Cossonay), village		657	757	857	1157	1257	1357	1657	1757	1857	1957
Chavannes-le-Veyron, St-Denis		702	802	902	1202	1302	1402	1702	1802	1902	2002
Chavannes-le-Veyron, croisee		704	804	904	1204	1304	1404	1704	1804	1904	2004
Cuarnens, Le Pont		706	806	906	1206	1306	1406	1706	1806	1906	2006
L'Isle, poste	o	709	809	909	1209	1309	1409	1709	1809	1909	2009
		712	812	912	1212	1312	1412	1712	1812	1912	2012



L'Isle, poste		7502	7506	7510	7514	7516	7518	7522	7524	7526	7528
Cuarnens, Le Pont		625	725	825	1125	1225	1325	1625	1725	1825	1925
Chavannes-le-Veyron, croisee		628	728	828	1128	1228	1328	1628	1728	1828	1928
Chavannes-le-Veyron, St-Denis		631	731	831	1131	1231	1331	1631	1731	1831	1931
La Chaux (Cossonay), village		633	733	833	1133	1233	1333	1633	1733	1833	1933
Cossonay-Ville, centre		635	735	835	1135	1235	1335	1635	1735	1835	1935
Cossonay-Gare (bus)	o	640	740	840	1140	1240	1340	1640	1740	1840	1940
Cossonay		646	746	846	1146	1246	1346	1646	1746	1846	1946
Yverdon-les-Bains	o	709	809	909	1209	1309	1409	1709	1809	1909	2019
Cossonay		728	825	925	1225	1325	1425	1725	1825	1925	2042
Lausanne 202	o	651	751	851	1151	1251	1351	1651	1751	1851	1951
		705	805	905	1205	1305	1405	1705	1805	1905	2005

Ordre des arrêts **Cossonay-Gare, Cossonay-Ville:** centre, **La Chaux:** Itens, village, **Chavannes-le-Veyron:** St-Denis, croisee, **Cuarnens:** Le Pont, Moulin-Dessus, **L'Isle:** poste

La desserte de PubliCar zone 7 est assurée par MBC. Pour ce service veuillez consulter le site www.mbc.ch

⚠ Toutes les courses, fauteuils roulants manuels uniquement